



CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 30 OCTOBRE 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation

23/10/2015

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Absents : 06

Dont Procuration : 05

Vote à l'unanimité

Pour : 28

Contre : 00

Abstentions : 00

L'An Deux Mil Quinze, le vendredi 30 octobre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 5<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 23 octobre 2015.

**PRESENTS :** Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1<sup>er</sup> Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme MARCIN PLANTIER Dany (4<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6<sup>ème</sup> Adjointe)- M. RENIER Philippe (7<sup>ème</sup> Adjoint) – - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8<sup>ème</sup> Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - M. LAROCHELLE Louis - Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOEL Jean-Philippe - M. FRANCISQUE Jean-Louis - M. EDAU François - Mme MACHARES Chantal - M. LIBER Jean-Luc - M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(23)

**REPRESENTÉS :** Mme SAINTE-LUCE Ninette (ayant donné procuration à Mme Achille Germaine HATILIP ROCH) - M. CHAIBRIANT Michel (ayant donné procuration à Mr Claude MAGLOIRE) – M. SACILE Serge (ayant donné procuration à Mr François EDAU) - Mme BARTHEL Annick (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) – Mme LAROCHELLE Laurence (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN PLANTIER).....(5)

**ABSENT :** Mme FAVORINUS Justina.....(1)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil, Madame Gilberte EUGÉNIE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

11

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « CENTRE D'ACTIVITES DE JOUR D'INITIATION AU TRAVAIL ET AUX LOISIRS » (CAJITL)

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu le budget communal portant sur l'exercice 2015 ;
- Vu les crédits inscrits à l'article 6574 comme aides aux associations ;
- Vu les disponibilités financières sur cet article ;
- Vu la demande de subvention formulée par l'association « Centre d'Activités de Jour d'Initiation au travail et aux Loisirs (CAJITL) » accompagnée de ses comptes et son programme d'activités pour l'exercice 2015 ;
- Considérant qu'il s'agit pour l'association « CAJITL » conformément à son objet, d'organiser deux séjours qui se déclinent comme suit :
  - 1<sup>er</sup> projet : Voyage sur l'île de la République Dominicaine, plus précisément à Punta Cana durant huit jours et sept nuits au mois de Juillet 2016 pour 21 usagers dont deux résidents ;

.../...

.../...

- 2<sup>ème</sup> projet : Séjour à l'hôtel « **Pierre et Vacances** » de quatre nuits et cinq jours à un groupe de 7 usagers dont 2 résidents de la commune ;
- **Considérant** l'intérêt que présente le projet pour lequel l'aide communale a été sollicitée ;

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré,

*A l'unanimité,*

**DECIDE**

**Article 1 :**

**D'ACCORDER** une aide globale de **Mille euros (1 000 €)** à l'association « **Centre d'Activités de Jour d'Initiation au Travail et aux Loisirs (CAJITL)** » de Trois-Rivières représentant une participation de **Deux cent cinquante euros (250 €)** par résident de la commune au titre des séjours.

**Article 2 :**

**D'INVITER** le Maire à procéder au mandatement sur le compte ouvert au nom de la dite association.

**Article 3 :**

**DE CHARGER** le Madame le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.*

*Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.*

Certifié exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le

**26 NOV. 2015**

La publication et/ou la notification  
le

**26 NOV. 2015**

